

<b>Acquisition d'une éolienne citoyenne</b> (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : Bièvre (c) Descriptif : Acquisition d'une éolienne citoyenne	Fiche n° I-3.02
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## Acquisition d'une éolienne citoyenne

### 1. Description du projet

Ce projet vise à encourager une initiative d'acquisition d'une éolienne citoyenne. Une coopérative pourrait solliciter l'obtention d'une éolienne citoyenne. La commune pourrait se montrer pro-active, soit en prenant des parts dans la coopérative, soit simplement en relayant l'information pour inciter les citoyens à s'engager.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de fournir de l'énergie verte aux citoyens et à la commune.

### 2. Justification du projet

Le projet d'une éolienne citoyenne est une demande qui a été émise lors des consultations villageoises en prenant connaissance du diagnostic territorial. En effet, le parc éolien est totalement privé et ne profite pas aux citoyens (alors qu'ils en subissent les nuisances). Ensuite la CLDR a soutenu ce projet en pointant l'intérêt d'avoir une certaine maîtrise du prix de l'énergie et une énergie verte produite à proximité.

De plus, les sept éoliennes présentes sur le parc éolien deviennent déjà obsolètes. Il est imaginable que le parc soit renouvelé dans les années à venir. Les citoyens pourraient donc en profiter pour solliciter une éolienne citoyenne, tel que la réglementation le permet.

Ce projet entre dans les objectifs de la commune de devenir une commune autonome en énergie.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Objectif stratégique 5</b>	<b>Favoriser la transition environnementale</b>
<b>Objectif opérationnel 5.2</b>	En mettant en place des initiatives en réponse aux enjeux énergétiques

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Agence de développement local Bièvre – Vresse-sur-Semois** : Relocaliser l'économie sur le territoire.
- **Plan de cohésion sociale** : Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté.